



## Déclaration des élus à la CAP nationale des dessinateurs le 4 octobre 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Lors de la réunion qui s'est tenue en avril 2012, sur la mise en place du 8ème échelon contingenté dans le corps des dessinateurs, les élus vous ont informés du refus catégorique de cet échelon par voie de promotion. Nous vous avons indiqué en substance qu'après les accords Jacob, les dessinateurs avaient été « oubliés » dans ces dispositions.

Les dessinateurs avec les adjoints administratifs et plus largement avec l'ensemble des personnels de catégorie C se sont mobilisés le 27 septembre 2012 devant le ministère et dans tous les services.

Les dessinateurs revendiquent :

- .· une augmentation substantielle des ratios pro/pro qui permettent d'assurer de réels déroulements de carrière pour les dessinateurs (à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles),
- .· la reconnaissance des compétences et des qualifications, par des transformations d'emplois de C en B, réservés aux personnels en place et un élargissement des voies d'accès aux corps de catégories B pour la promotion sociale,
- .· le passage automatique au 8ème échelon pour les dessinateurs au grade de DCG1 dès que les conditions d'ancienneté au 7ème échelon sont atteintes,
- .· la revalorisation du montant du régime indemnitaire des dessinateurs à hauteur de ceux des adjoints administratifs et techniques du MEDDE-METL et du MAAF sur des postes similaires (notamment en DDI),
- .· la refonte de la grille de salaire de la catégorie C pour redonner des perspectives d'évolution de carrière aux agents.

Lors de cette journée d'action, les dessinateurs ont expliqué à Madame Paquita MORELLET-STEINER, Directrice adjointe du cabinet de Delphine BATHO Ministre du MEDDE, et à Madame Céline DAVID, Conseillère technique auprès de Cécile DUFLOT Ministre du METL, qu'ils s'opposaient au contingentement du 8ème échelon.

Les dessinateurs au MEDDE et au METL font partie des agents les plus mal payés de l'État et la mise en place du 8ème échelon contingenté est une véritable démonstration du mépris de l'État pour ses agents de catégories C.

De nombreux dessinateurs, dont l'évolution de carrière est figée sont les victimes directes de cette mesure qui est imposée sans concertation, ni négociation. Le contingentement de l'échelle indiciaire équivaut pour les agents à une énième sanction financière après celles subies au travers des mesures catégorielles de ces dernières années. Cela suffit, les personnels subissent déjà plus de 13% de perte de pouvoir d'achat depuis les années 2000, soit en moyenne 380€ par mois.

Nous sommes intervenus auprès de la représentante de la ministre pour insister sur l'urgence de revoir la rémunération des dessinateurs et sur l'absence de reconnaissance des compétences, malgré l'investissement renouvelé des dessinateurs qui ont subi de nombreuses transformations de leur cadre de travail et de leurs missions.

La Directrice adjointe du Cabinet a indiqué que la ministre porte une attention particulière à la catégorie C et souhaite inscrire au calendrier social le contingentement du 8ème échelon et les grilles de salaires de la catégorie C.

La directrice adjointe de Cabinet a précisé que les revendications portées par l'intersyndicale CGT FO CFDT feraient l'objet d'un examen dans ce cadre après la remise d'un rapport sur la catégorie C demandée au CGEDD. Celui-ci devant également permettre de négocier de meilleurs ratios de promotions auprès de la Fonction Publique.

Fort de ces premiers signes encourageants les dessinateurs attendent des réponses, mais le ratio annoncé de 50% ne nous permet pas aujourd'hui de siéger.

Nous attendons de nouvelles propositions permettant pour le moins de passer tous les agents retraitables avant le 1er juillet 2013.

Pour vous permettre d'obtenir un nouvel arbitrage et de mener toutes les vérifications nécessaire en termes de retraitables, nous pensons qu'un report de trois semaines devrait permettre à chacun de siéger dans de meilleures conditions.

La Défense, le 04 octobre 2012